

Arrêté n° AA-2018-43 du 20 décembre 2018
abrogeant l'arrêté du 6 mars 2018 portant délégation de signature financière
de Mme Eloïse JOYEUX

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
Vu l'arrêté n°AA-2018-07 du 6 mars 2018 portant délégation de signature financière de Mme Eloïse JOYEUX ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n°AA-2018-07 du 6 mars 2018 portant délégation de signature financière de Mme Eloïse JOYEUX est abrogé.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 20 décembre 2018, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,



Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à M. le Recteur, Chancelier des Universités, le

21 DEC. 2018

